
CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

SESSION ORDINAIRE 1957-1958

Service des Commissions.**BULLETIN DES COMMISSIONS**

**AFFAIRES ECONOMIQUES, DOUANES
ET CONVENTIONS COMMERCIALES**

Mercredi 26 février 1958. — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a désigné M. Louis André comme rapporteur des projets de loi, adoptés par l'Assemblée Nationale :

a) (N° 284, session 1957-1958), autorisant le Président de la République à ratifier l'accord de commerce entre la France et le Guatemala, signé à Guatemala-City le 17 octobre 1955;

b) (N° 285, session 1957-1958), tendant à autoriser le Président de la République à ratifier le traité de commerce entre la France et la République dominicaine signé à Ciudad Trujillo le 20 décembre 1954.

Elle a, ensuite, adopté le rapport de M. de Villoutreys concluant à l'adoption sans modification du projet de loi (n° 216, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier la convention internationale instituant une organisation internationale de métrologie légale.

Enfin, la commission a entendu une communication de son président sur le projet de loi (n° 6477 A. N., 3^e législ.) définissant des mesures d'ordre économique et financier, destinées à préparer l'entrée de la France dans le Marché Commun.

AFFAIRES ETRANGERES

Mercredi 26 février 1958. — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — Le président a fait part à ses collègues des nombreuses inquiétudes qui planent sur l'éventualité d'une conférence au sommet: il apparaît que le Gouvernement américain y demeure défavorable, jusqu'à ce jour et que le Gouvernement français manifeste sa préférence pour une conférence préalable des ministres des affaires étrangères appelés à fixer un ordre du jour.

Le président a rappelé que les relations paraissent s'être aggravées entre le Soudan et l'Egypte; à Khartoum, le ministre des affaires étrangères a convoqué le corps diplomatique pour lui donner connaissance d'une plainte aux Nations Unies contre l'agression égyptienne. Il a indiqué que, d'autre part, le voyage éventuel de Nasser en Italie a soulevé les plus violentes polémiques dans l'opinion publique qui se sent désorientée.

La commission a pris connaissance d'une proposition de résolution de MM. Léo Hamon et Marcilhacy (n° 287, session 1957-1958), tendant à inviter le Gouvernement à instituer un débat devant le Parlement préalablement à l'installation en France de rampes de lancement ou à la signature d'un accord concernant lesdites rampes.

Cette proposition a soulevé une discussion contradictoire à laquelle ont pris part: MM. Marcilhacy, Portmann, Berthoin, Gabriel Puaux, Chaintron, Léo Hamon, Mme Thome-Patenôtre.

Sans méconnaître la gravité de la question évoquée, la commission a décidé de s'opposer à la discussion immédiate de la proposition de résolution, toutes réserves étant faites sur le fond de la question. Le président a reçu mandat de recueillir, auprès du ministre et du secrétaire d'Etat aux

affaires étrangères, la position du gouvernement sur l'installation des rampes et sur l'hypothèse d'un accord qui aurait pu être consenti à ce sujet.

BOISSONS

Judi 27 février 1958. — *Présidence de M. Marc Pauzet, président.* — La commission a entendu MM. Maspétiol et Long, respectivement président et directeur de l'Institut des vins de consommation courante (I.V.C.C.) sur l'exécution du programme d'assainissement du marché du vin et les perspectives des prochaines années, compte tenu de l'ouverture du marché commun européen.

Après avoir rappelé l'étendue de la mission impartie à l'I.V.C.C. par le décret du 30 septembre 1953, M. Maspétiol a donné des précisions sur les résultats, tant au point de vue quantitatif que qualitatif, de la politique d'arrachage de vignes, ainsi que sur l'état d'avancement des travaux d'établissement du cadastre viticole. Il a ensuite souligné l'importance que revêtait le projet de classement des terroirs viticoles actuellement en cours d'étude.

Abordant les problèmes que pose la mise en œuvre du marché commun européen, qui conditionne étroitement l'évolution à long terme de la viticulture française, M. Maspétiol a précisé qu'un groupe de travail spécialisé allait aborder l'étude des propositions qui seront présentées par la France à ses partenaires européens, en particulier en ce qui concerne l'harmonisation indispensable des législations viticoles des pays producteurs.

Le Président et le directeur de l'I.V.C.C. ont ensuite répondu aux questions qui leur ont été posées notamment par MM. Hoefel, Sempé, Thibon, Périquier, Bène, Portmann et le Président.

La commission a, par ailleurs, émis un avis favorable à l'adoption du projet de loi (n° 290, session 1957-1958) adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la majoration du droit de circulation sur les vins destinée à la section viticole du Fonds national de solidarité agricole. Elle a chargé M. Monichon de présenter ses conclusions.

Après avoir entendu un avant-rapport de M. Bène sur sa proposition de loi (n° 519, session 1956-1957) tendant à inclure la « clairette » parmi les cépages admis pour l'élaboration des « vins doux naturels », la commission a décidé de poursuivre au cours d'une séance ultérieure l'examen de cette question.

DEFENSE NATIONALE

Mercredi 26 février 1958. — *Présidence de M. Vincent Rotinat, président.* — Le président a attiré l'attention de ses collègues sur la nécessité pour les rapporteurs pour avis des budgets de la Défense Nationale (MM. Pisani, Alric, Henri Barré, Julien Brunhes et Fousson) de pouvoir présenter leur avis dès la prochaine réunion de la Commission, le mercredi 5 mars 1958, étant donné que l'Assemblée Nationale transmettrait sans doute ce texte au Conseil de la République avec la procédure d'urgence.

Ont été adoptées, ensuite, les conclusions favorables du rapport de M. Pinchard sur le projet de loi (n° 171, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, portant organisation des cadres du service du matériel de l'armée de terre.

Après un exposé fort nourri sur les raisons qui ont amené la création de cet organisme, le rapporteur a indiqué qu'il n'apportait au texte primitif que de légères modifications de forme concernant — notamment — l'appellation du Service (qui devient celui « de l'armement ») et la classification des grades; MM. Edmond Michelet, de Maupeou et le président lui-même sont intervenus au cours du bref débat qui s'est instauré à propos de ce rapport.

M. Aubé a présenté, ensuite, ses observations sur la proposition de résolution de M. Michel Debré (n° 64, session 1957-1958), tendant à inviter le Gouvernement à prendre des mesures nécessaires pour renforcer la défense des régions sahariennes. Après avoir dressé le bilan tragique des multiples incidents qui ont éclaté aux confins du Maroc, de la Tunisie, de la Libye et du Sahara et marqué l'aide extérieure apportée aux fellagha sous forme d'armes et de crédits, M. Aubé a préconisé une série de mesures destinées à renforcer militairement le contrôle des frontières et à éviter le retour de pareils événements.

Un débat s'est ensuite instauré auquel ont pris part, notamment, MM. Marcel Boulangé, Edmond Michelet et le président lui-même, débat à la suite duquel la commission a adopté le texte proposé par son rapporteur.

Enfin, M. Edmond Michelet a été désigné comme rapporteur de sa proposition de loi (n° 236, session 1957-1958), relative à la réorganisation de la musique de la Garde Républicaine.

EDUCATION NATIONALE

BEAUX ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

Mercredi 26 février 1958. — *Présidence de M. Canivez, président.* — La commission a désigné M. de Maupeou pour représenter le Conseil de la République au conseil d'administration du musée Rodin.

Puis elle a désigné M. Canivez comme rapporteur du projet de loi (n° 267, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la « Convention instituant le centre international de calcul », adoptée à Paris le 6 décembre 1951.

Enfin, elle a décidé de demander le renvoi pour avis de la proposition de résolution (n° 909, session 1956-1957) de M. Radius tendant à inviter le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour assurer la représentation des agriculteurs au sein des commissions départementales des bourses d'enseignement, renvoyée pour le fond devant la commission de l'agriculture. Elle a désigné Mme Cardot, rapporteur pour avis.

FAMILLE, POPULATION, SANTE PUBLIQUE

Mercredi 26 février 1958. — *Présidence de M. René Dubois, président.* — Mme Pierre-Brossolette a donné connaissance de son rapport sur la proposition de résolution (n° 977, session 1956-1957) de M. Kalb, tendant à inviter le gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour garantir la santé et la sécurité des mères de famille, en cas de maladie ou de maternité, par la collaboration de travailleuses familiales.

Ce rapport qui a été adopté à l'unanimité avait été établi dans le cadre des décisions prises précédemment par la commission et visant à demander une augmentation des crédits prévus pour la formation des travailleuses familiales.

FINANCES

Mercredi 26 février 1958. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — Le président a d'abord fait connaître à la commission le programme des travaux des prochaines semaines. Il a

rappelé la brièveté des délais d'examen laissés au Conseil de la République par l'article 62 du décret du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat et montré la nécessité de reviser cet article 62.

La commission a examiné les propositions de résolution n^{os} 159 et 221, session 1956-1957) tendant à l'exonération des droits de mutation pour les cessions de bois et forêts à titre gratuit. Au nom de M. de Montalembert rapporteur, M. Monichon a présenté un rapport tendant à l'adoption d'une proposition de résolution de synthèse. La commission a adopté ce nouveau texte de proposition de résolution.

La commission a désigné M. Driant rapporteur du projet de loi (n^o 290, session 1957-1958) adopté par l'Assemblée Nationale relatif à la majoration du droit de circulation sur les vins destinée à la section viticole du fonds national de solidarité agricole. M. Driant a ensuite présenté le rapport tendant à l'adoption sans modification du projet de loi. La commission a adopté le projet.

INTERIEUR

(ADMINISTRATION GÉNÉRALE, DÉPARTEMENTALE
ET COMMUNALE, ALGÉRIE)

Jeudi 27 février 1958. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé M. Le Basser rapporteur de sa proposition de loi (n^o 287, session 1955-1956), tendant à modifier les dates d'élection des bureaux des conseils généraux (en remplacement de M. Verdeille).

Mme Devaud a été nommée rapporteur de la proposition de loi (n^o 178, session 1957-1958) de M. Michelet, sur la réforme du régime administratif de la ville de Paris.

Aucun candidat ne s'étant manifesté, la commission n'a pas nommé de rapporteur pour la proposition de loi (n^o 218, session 1957-1958) de M. Bordeneuve, tendant à proroger la limite d'âge de certains fonctionnaires de l'Education Nationale.

M. Zussy a ensuite développé son rapport sur la proposition de loi (n^o 127, session 1955-1956) de M. Schwartz, tendant à modifier l'ordonnance n^o 45-2707 du 2 novembre 1945 relative à la réglementation des marchés des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance.

A l'issue d'une discussion générale, le rapporteur a été chargé de prendre contact avec les services du ministère de l'Intérieur et du ministère des Finances pour recueillir leur avis sur le texte examiné.

La commission a ensuite adopté le rapport de M. Verdeille sur les propositions de résolution :

a) (n° 84, session 1955-1956) de M. Tailhades, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux sinistrés de Nîmes et de Caissargues, victimes de l'ouragan du 21 octobre 1955 ;

b) (n° 395, session 1955-1956) de M. Droussent, tendant à inviter le Gouvernement à accorder des secours d'urgence et à prendre diverses mesures en vue de venir en aide aux habitants et aux collectivités du département de l'Aisne, victimes des inondations de la rivière de l'Oise survenues en mars 1956 ;

c) (N° 414, session 1956-1957) de M. De Léanec, tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 60 millions de francs pour venir en aide à la population des régions du Morbihan dévastées par un cyclone, le samedi 9 février 1957, et à accorder des délais pour le paiement de leurs impôts aux victimes du sinistre ;

d) (N° 446, session 1956-1957) de M. Brégégère, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux habitants de la commune de la Roque-Gageac (Dordogne), victimes d'éboulements ;

e) (N° 709, session 1956-1957) de M. de La Gontrie, tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit aux sinistrés de la Savoie, à la suite des dégâts commis dans ce département, par les inondations de juin 1957 ;

f) (N° 717, session 1956-1957) de M. Roubert, tendant à inviter le Gouvernement à présenter un projet de loi réglementant la mise en œuvre de la solidarité nationale, dans le cas de catastrophe nationale pour la réparation des dommages certains, mobiliers et immobiliers, résultant de séismes, glissements de terrains, raz de marée, dégâts causés par les eaux et autres catastrophes naturelles, exceptionnelles, imprévisibles non couverts habituellement par les groupements d'assurances ;

g) (N° 754, session 1956-1957) de M. de Bardonnèche, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations du département des Hautes-Alpes victimes des récentes inondations ;

h) (N° 770, session 1956-1957) de M. Méric, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures permettant de venir en aide aux populations et aux communes du départe-

ment de la Haute-Garonne, victimes des orages des 20 et 24 juin 1957;

i) (N° 997, session 1956-1957) de Mlle Rapuzzi, tendant à inviter le Gouvernement à accorder des crédits destinés à permettre l'indemnisation des particuliers ou des collectivités victimes des incendies de forêts qui ont sévi dans les départements des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, de la Corse, du Var, au cours du mois de septembre 1957.

Le retrait du rapport de M. Rupied sur sa proposition de résolution (n° 816, session 1956-1957) tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit de 50 millions de francs pour venir en aide à la population des régions de Redon (Ille-et-Vilaine) dévastées par les inondations de février 1957, à accorder des délais pour le paiement de leurs impôts aux victimes du sinistre et à envisager dans les moindres délais l'aménagement du bassin de la Basse-Vilaine, a été décidé, le rapport de M. Rupied, déjà adopté par la commission, étant intégré dans le rapport de M. Verdeille.

JUSTICE ET LEGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

Mercredi 26 février 1958. — *Présidence de M. Georges Pernot, président.*

Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a entendu le rapport de M. Gilbert-Jules sur le projet de loi (n° 234, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la police de la circulation routière.

Les articles 2, 6, 9 *bis*, 11, 12, 13 *bis*, 16, 17, 21, 23, 24, 25, 26, 26 *bis*, 26 *ter*, 27 et 31 ont été adoptés dans le texte de l'Assemblée nationale.

Les articles premier, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 14, 15, 19, 20 et 29 ont été modifiés.

L'article 13 a été rétabli avec une nouvelle rédaction. Un article 25 *bis* nouveau a été ajouté. L'article 18 a été supprimé.

L'examen du titre IV *bis* a été renvoyé à l'après-midi.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a examiné le titre IV *bis* relatif au permis de conduire. Les dispositions transférant aux tribunaux judiciaires le pouvoir de suspendre ou d'annuler ce permis ont été rejetées. En conséquence, les articles 22-1 à 22-6 ont été supprimés et les articles 22 et 22-7 ont reçu une nouvelle rédaction.

Il a ensuite été procédé à un nouvel examen du projet de loi (n° 278, session 1956-1957), relatif à certaines ventes à crédit et à la répression de l'usure. L'article 6 a été rétabli avec une nouvelle rédaction et l'article 9 a été modifié. Un rapport supplémentaire sera déposé par le rapporteur, M. Marcihacy.

Enfin, en remplacement de M. Gilbert-Jules, démissionnaire, M. Rabouin a été nommé rapporteur de :

1° La proposition de loi (n° 252, session 1957-1958), de M. Southon, tendant à modifier l'article 55, alinéa premier, du Code civil, afin que les déclarations de naissance puissent être enregistrées indifféremment par l'officier de l'état civil du lieu de l'accouchement ou par celui du lieu du domicile des parents;

2° La proposition de loi (n° 988, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à abroger la loi n° 55-1391 du 24 octobre 1955 complétant l'article 55 du code civil.

MARINE ET PECHEES

Mercredi 26 février 1958. — *Présidence de M. Yvon Razac, vice-président.* — La commission a, tout d'abord, désigné M. Lachèvre, comme rapporteur du projet de loi (n° 251, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, portant approbation d'un avenant conclu entre l'Etat et la Compagnie des Messageries Maritimes.

Elle a, ensuite, abordé l'examen de différents problèmes relatifs, notamment, à l'importation de chalutiers polonais, à l'octroi des concessions ostréicoles, aux tarifs de transports entre les îles côtières... etc., qui feront l'objet d'autant de questions posées au Secrétaire d'Etat à la Marine Marchande lors de sa prochaine audition.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

Judi 27 février 1958. — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a examiné le rapport de M. Bousch sur la proposition de loi (n° 242, session 1957-1958), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 206 du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 relatif au régime des retraites des ouvriers mineurs.

Elle a adopté, selon les conclusions de son rapporteur, l'article premier dans le texte voté par l'Assemblée Nationale et l'article 2 dans la nouvelle rédaction suivante :

« L'article 206 du décret n° 46-2769 du 27 novembre 1946 est complété comme suit :

« Lorsque les intéressés s'acquitteront de leurs versements après le 1^{er} août 1949, le montant de ces versements sera calculé sur la base des salaires perçus au moment de la demande. »

La commission a, ensuite, procédé à l'examen du rapport pour avis de M. Bousch, sur la proposition de résolution (n° 468, session 1956-1957) de M. Armengaud, tendant à inviter le Gouvernement à équilibrer la balance des comptes de la zone franc, dans le cadre d'une politique financière et fiscale motrice et rigoureuse.

Le rapporteur a examiné notamment comment intervenaient, dans l'équilibre de la balance des comptes, le secteur énergétique, les industries chimiques, les industries mécaniques et électriques. Il a également évoqué le problème de financement des investissements nécessaires.

Après un échange de vues auquel ont participé notamment MM. Cornat, Coudé du Foresto, Piales et de Villoutreys, la commission a adopté les conclusions de son rapporteur.

Enfin, la commission a entendu une communication de son président sur les conditions d'accomplissement d'une mission d'information afférente à la recherche de pétrole dans le Sahara et à l'exploitation des gisements découverts et a procédé à la désignation de la délégation chargée d'accomplir cette mission.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Mercredi 26 février 1958. — *Présidence de M. Francis Dassaud, président.* — M. Abel-Durand a été chargé de rapporter le projet de loi (n° 260, session 1957-1958), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier l'avenant, signé le 16 novembre 1956, à l'accord conclu à Paris le 21 avril 1952 entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord sur l'application de la législation française de sécurité sociale au personnel employé par ladite organisation.

Les conclusions favorables à l'adoption du projet de loi ont été immédiatement acceptées.

Puis, la commission a pris connaissance des conclusions de l'avis de M. Abel-Durand, sur la proposition de loi (n° 422, session 1956-1957), de M. Michelet, tendant à l'établissement d'un statut des agents commerciaux.

Elle s'est rangée à l'avis de son rapporteur, favorable au rapport présenté par M. Delalande au nom de la Commission de la Justice.

Enfin, elle a chargé M. Beaujannot de rapporter la proposition de loi (n° 244, session 1957-1958), de M. Michelet, tendant à compléter la loi n° 48-101 du 17 janvier 1948 instituant une allocation de vieillesse pour les personnes non salariées.